



Tout un peuple  
à aimer ...

PAROISSE  
St Maurand  
St Amé  
DOUAI



diocèse de Cambrai

## Compte-rendu de la Réunion Générale 2014 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre » du 10 janvier 2015

**Présents :** Père André MERVILLE – Père Éric BOUTROUILLE – Françoise BALIGAND - Marc BENOÎT – Antoine BERLAND – Jean-Pierre BRISABOIS - Ghislaine COUPLET – Marie DELECAMBRE – Jeanine LECOUFFE – Monique MESTAYER.

**Excusés avec Pouvoir :** Père Bernard DESCARPENTRIES– Dominique DELABRE – Jean-Paul DELAROCHE -

**Excusés sans Pouvoir :** Père Jean-Paul BIDONGA-POATY – Christophe DELILLE – Manu SINGER – Arlette VANDAME

**Non membres du COMITE :** Annick LOUVION, représentant monsieur le Maire de DOUAI  
Yvonne BIGOTTE – Michelle WATTEAU

Conformément à l'article 10 des Statuts, le Père André MERVILLE, doyen de la paroisse Saint Maurand-Saint Amé préside le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » mais, comme chaque année, il a l'habitude de demander à son vice-président de diriger cette réunion.

Monsieur le Maire de Douai, retenu ce matin par d'autres obligations, a demandé à sa 2<sup>ème</sup> adjointe, madame Annick LOUVION, de le représenter.

Avant de commencer cette Réunion Générale 2014, le Père André MERVILLE prend la parole pour rappeler le décès survenu cette année d'Alain STREBELLE qui fut un membre fondateur de notre COMITE et qui s'est beaucoup investi dans celui-ci, ayant même le souci de travailler jusqu'à la fin pour terminer le travail qu'il s'était promis de réaliser.

### 1. 13 présents ou ayant donné pouvoir sur 17 membres ayant droit de vote soit 76,47 %.

Selon l'article 12 de nos Statuts, « *les décisions ne seront valablement prises en Réunion Générale ordinaire que si elles sont acceptées par la majorité des membres présents [ou représentés] ayant droit de vote. De plus, selon le droit canon, la voix du Président doit toujours figurer dans la majorité pour la validité des décisions de la Réunion Générale* ».

### 2. Rapport moral 2013/2014 du COMITE :

- Rappelons tout d'abord que le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » est une association exclusivement de droit canonique diocésain, reconnue officiellement par Mgr François GARNIER le 20 septembre 2010, et dont le fonctionnement est analogue à celui d'une association Loi 1901.

- Cependant, pour distinguer ces deux types de structure, le vocabulaire est différent :

COMITE	correspond à	Association
Réunion Générale	correspond à	Assemblée Générale
Conseil du COMITE	correspond à	Conseil d'Administration

- Durant cette année liturgique 2013/2014 et conformément à l'article 11 de ses Statuts qui précise que « le Conseil du COMITE se réunit au moins une fois tous les 3 mois sur convocation du Président », le Conseil du COMITE s'est réuni 4 fois, à savoir les samedis 5 avril 2014, 21 juin 2014, 18 octobre 2014 et ce 10 janvier 2015 juste avant notre Réunion Générale 2014.

- Le bureau du COMITE quant à lui s'est réuni 5 fois, à savoir les samedis 8 février 2014, 15 mars 2014, 24 mai 2014, 13 septembre 2014 et 22 novembre 2014.
- Conformément à l'article 2 de nos Statuts, au cours de cette année liturgique 2013-2014, le COMITE a poursuivi la mise en œuvre du Projet « Animation de la Collégiale Saint-Pierre », projet élaboré à l'époque par les 3 curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand – Saint Amé à savoir le Père André MERVILLE, le Père Bernard DESCARPENTRIES et le Père José VAN OOST, projet qui, conformément au droit canonique fut validé par l'E.A.P. de la paroisse mais notre COMITE a également suivi d'autres projets présentés dans ce rapport moral.

**Rappelons maintenant que lors de la R.G. 2013 les « Perspectives d'actions » fixées pour l'année liturgique 2013-2014 étaient de poursuivre les dossiers en cours à savoir essentiellement :**

- **Le dossier « Enregistrement de CD »**
- **Le dossier « Convention des gardiens »**
- **Le dossier « Projet de Mathilde WARUSFEL »**
- **Le dossier « Mémorial anglais »**
- **Et le dossier « Travaux de restauration et Devenir des garages »**

\*\*\*\*\*

Les actions entreprises cette année par le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » ou par la mairie en faveur de la Collégiale Saint-Pierre ont été les suivantes :

❖ **Dossier « Enregistrement de CD » :**

Rappelons que l'an dernier, lors de notre Réunion Générale 2013, il avait été dit que Jean-Pierre ROLLAND, à l'époque professeur d'orgue au Conservatoire, ayant constaté un afflux de demandes pour enregistrer sur l'orgue de la Collégiale Saint-Pierre avait souhaité l'élaboration d'un cadre juridique permettant à la commune propriétaire et à la paroisse affectataire de connaître les dates des enregistrements souhaités et de préciser les normes techniques possibles (puissance électrique, puissance sonore suivant l'heure de l'enregistrement, etc...) aux personnes souhaitant utiliser les orgues des églises.

Après concertation avec les services juridiques de la mairie et pour ne pas multiplier les Conventions, il avait été décidé de modifier la Convention « Activités culturelles dans un lieu cultuel » déjà existante pour l'adapter à cette nouvelle demande d'enregistrement de CD sur les orgues.

La Convention modifiée définitive a été finalisée le 24 janvier 2014 et mise en application immédiate. Les modifications importantes par rapport à l'ancienne version sont le rajout d'un article 7 rappelant la législation sur les nuisances sonores, d'un article 8 imposant le facteur d'orgue agréé par la ville et d'un article 9 incitant le demandeur à contacter le professeur d'orgue du Conservatoire et à venir sur place avant la période d'enregistrement

❖ **Dossier « Convention des gardiens » :**

Rappelons que lors de la Réunion Générale 2013, il a été annoncé que suite au départ à la retraite de Paul BOULANGER normalement prévue le 1er juin 2014, la mairie avait décidé de dénoncer la convention signée le 10 septembre 2011 pour la renégocier afin de réduire le temps complet du gardien à un mi-temps.

Le mardi 2 avril 2014, Anne-Sophie MARQUIS qui suppléait Hélène OPIOLA, DRH à la mairie de Douai, partie le 1<sup>er</sup> octobre 2013 en congés de maternité, nous informait qu'avant son départ, Hélène OPIOLA avait fait valider par le maire dans son principe le projet de modification de la Convention établi le 3 septembre 2013 entre les services juridiques de la mairie et la paroisse, notamment les nouveaux horaires et la diminution financière de la participation de la Paroisse (¾ au lieu de 1), qu'elle avait fait valider en novembre 2013 les nouveaux horaires du demi-poste par la Commission Paritaire et qu'il était envisagé de coupler le demi-poste de la Paroisse (prévu l'après-midi) avec un demi temps dans une salle de sport (prévu le matin) pour constituer un temps complet.

Mais suite aux élections municipales, elle a évidemment indiqué ce jour-là que tous les points précédents devaient être présentés vers le 15 avril 2014 par Hélène OPIOLA au nouveau maire de Douai pour validation définitive.

Paul BOULANGER a effectivement fait valoir ses droits à la retraite au 1er juin 2014 mais devant préalablement épurer ses congés 2014, il a définitivement arrêté le samedi 12 avril 2014.

Le nouveau maire a validé la nouvelle convention mais pour permettre à la mairie de suivre la procédure légale de recrutement d'un nouveau gardien communal, deux gardiens intérimaires se sont succédés pour une durée d'un mois chacun sur le demi-poste de l'église à partir du mardi 15 avril 2014.

A compter du mardi 17 juin 2014, la mairie a nommé définitivement sur ce poste monsieur Hervé DUJARDIN, agent territorial de la mairie de Douai qui, après un congé sans solde de 3 ans, a demandé sa réintégration. Après essai, la Paroisse a validé sa candidature.

A noter que ce demi-poste étant couplé avec un demi-poste d'une salle de sport, la mairie a indiqué qu'Hervé DUJARDIN sera tenu de prendre ses congés pendant les vacances scolaires.

Enfin, la nouvelle convention a été signée le 4 septembre 2014 par le Père André MERVILLE, curé modérateur de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé, dûment habilité par monseigneur François GARNIER, archevêque de Cambrai, et le 8 septembre 2014 par Frédéric CHEREAU, maire de Douai, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du 6 avril 2014, convention avec une entrée en vigueur rétroactive au 1er juillet 2014.

#### ❖ **Dossier « Projet de Mathilde WARUSFEL » :**

Lors de la Réunion Générale 2013, il a été dit que le 12 octobre 2013, juste après avoir discuté en Conseil du projet de rénovation de la statue de Saint-Maurand, le Père Bernard DESCARPENTRIES avait reçu un appel de Mathilde WARUSFEL, étudiante à l'École du Louvre qui, pour ses études, devait élaborer un dossier pour réhabiliter une œuvre d'art. Pour cela, elle a rencontré Françoise BALIGAND et Monique MESTAYER le samedi 19 octobre 2013 qui lui ont donné des explications sur la Collégiale Saint-Pierre et qui lui ont proposé plusieurs œuvres à rénover, à savoir la statue de Saint-Maurand, le tabernacle des Grands Anglais et le tableau «L'Annonciation» de Charles Eisen situé dans la Rotonde.

Le 5 avril 2014, Mathilde WARUSFEL est venue en fin de réunion du Conseil de notre COMITE pour discuter avec les membres du Conseil de son projet. En particulier, elle nous a précisé que ce projet se réalisait dans le cadre de l'association « Ecole du Louvre Junior Conseil » dont les statuts sont analogues à ceux d'une Junior Entreprise, association ayant deux objectifs, à savoir d'une part « attirer les regards sur les œuvres d'art et susciter un mécénat local » et d'autre part « restaurer des œuvres d'art en péril ».

En réalité, il y a eu vraisemblablement un malentendu sur ce qui lui était demandé, soit dû à des explications pas suffisamment claires de la part de l'Ecole du Louvre Junior Conseil, soit dû à une mauvaise compréhension de Mathilde WARUSFEL de ce qui lui était demandé. En effet, fin juin 2014, l'Ecole du Louvre Junior Conseil nous apprenait qu'elle ne donnerait pas suite au projet proposé par Mathilde WARUSFEL et en août elle nous a envoyé sa « News Letter » du mois d'août 2014 dans laquelle l'éditorial indique clairement que leur objectif est en réalité de faire découvrir par les jeunes étudiants des œuvres importantes dont leur propriétaire n'a pas conscience comme par exemple la découverte faite par une jeune étudiante de l'école du Louvre d'un tableau de Watteau dans la Collégiale d'Avesnes-sur-Helpe et qui était non connue du maire de la ville, propriétaire de cette œuvre.

#### ❖ **Dossier « Rotonde » :**

A la Réunion Générale 2013, il avait été dit que, suite à la réaction du conservateur en chef des Monuments Historiques, le Conseil du COMITE avait décidé de geler temporairement ce projet pour se consacrer au projet du Mémorial anglais.

En conséquence, durant cette année, le COMITE a seulement terminé la restauration du tabernacle commencée en octobre 2012 par la société STOP'DECO qui, à l'époque, avait procédé au nettoyage et à la restauration dans son état d'origine de l'autel, de la partie extérieure du tabernacle, de la statue de Notre Dame des Miracles et des statues de saint François d'Assise et de Saint Dominique.

Il restait à terminer les dorures entourant la porte du tabernacle ainsi que l'éclairage intérieur du tabernacle pour rendre visible dans de bonnes conditions l'hostie du miracle.

La société STOP'DECO est intervenue le mardi 1er juillet 2014 pour réaliser cette prestation dont le coût s'est élevé à 367,88 € TTC.

Quant à l'éclairage intérieur, le Conseil du COMITE a retenu lors de sa réunion du 21 juin 2014 la société « Laurent Lumière » située 93330 Neuilly-sur-Marne dont le devis s'élevait à 1070,11 € TTC. Cette prestation fut réalisée le jeudi 23 octobre 2014 et donne entière satisfaction.

Enfin, au mois de mai 2014 dans un numéro du journal « La Voix du Nord », le propriétaire de la boulangerie « Le Fournil Saint-Pierre » a annoncé que dans un an il serait installé à la place du magasin « Le Gayant Gourmand ». En conséquence, il n'utilisera plus le chemin public derrière son magasin pour stocker d'où le COMITE doit rester vigilant pour essayer d'obtenir de la mairie qu'elle rende au chemin public sa vocation d'origine au moins partiellement pour avoir libre accès à la Rotonde. A noter que si la Paroisse obtient gain de cause, le problème d'accès à la Rotonde pour notre projet d'adoration perpétuelle de l'hostie du Miracle serait résolu.

#### ❖ **Dossier « Hôpital Général » :**

Lors de la Réunion Générale 2013, il avait été dit d'une part que suite au départ à la retraite de Michel MONIEZ, personne de la mairie chargée de faire le lien entre la Paroisse et les services techniques de la mairie, Maxence REMOLEUX, directeur des services techniques de la mairie, avait pris en main ce dossier pour connaître l'inventaire exact du mobilier déplacé, leur lieu d'installation ou de stockage et leur propriétaire juridique et d'autre part que le lien entre la paroisse et la mairie pour ce dossier avait été confié à Françoise BALIGAND. Celle-ci avait d'ailleurs constaté que, du point de vue juridique, la procédure pour le transfert de ces objets n'avait pas été respectée et qu'à terme, il serait nécessaire d'établir une convention de dépôt des objets de la chapelle de l'ancien Hôpital Général par la C.A.D. complétée par une clause de désaffectation de la C.A.D. et une clause de réaffectation à la Collégiale Saint-Pierre.

En concertation avec Maxence REMOLEUX de la mairie et Anne-Lyse DEVERNAY, conservatrice des antiquités et objets d'art classés à la DRAC, Françoise BALIGAND a établi le 21 février 2014 un inventaire contradictoire des objets répertoriés de l'Hôpital Général qui ont été déplacés dans la Collégiale Saint-Pierre.

Lors du Conseil du 21 juin 2014, Françoise BALIGAND nous informait qu'elle avait établi la liste des objets concernés mais que la convention de transfert de propriété, de dépôt et de réaffectation au culte des objets provenant de l'Hôpital Général n'était toujours pas établie. Cependant, suite à un entretien avec Hélène OPIOLA dès son retour de congés de maternité début juin 2014, celle-ci avait décidé que le service juridique de la mairie allait établir puis lui transmettre un projet de convention pour que Françoise BALIGAND puisse contacter la DRAC pour validation avant de rencontrer le directeur du Centre Hospitalier, actuel propriétaire de ces objets.

Lors du Conseil du 18 octobre 2014, elle nous indiqua qu'une convention pour le transfert dans la Collégiale des objets provenant de l'Hôpital général avait été rédigée en juillet 2014 par les services juridiques de la mairie, projet de convention qu'elle avait transmis à la DRAC, au Conseil général et au diocèse de Cambrai, que la DRAC avait donné son accord ainsi que le Conseil général et le Centre Hospitalier mais que la DRAC nous avait indiqué qu'en réalité aucun objet recensé n'était classé car l'ancienne demande de classement effectuée autrefois n'avait jamais été signée.

Lors de la réunion de bureau du 22 novembre 2014, Françoise BALIGAND nous informait d'une part que le courrier élaboré par Caroline BIENCOURT concernant la réaffectation des objets au culte avait été signé par Mgr Garnier le 8 octobre 2014 et qu'elle avait été envoyée au maire de Douai, et d'autre part que la convention devait être inscrite au conseil municipal de novembre 2014 pour validation et qu'après validation, une lettre du maire serait annexée à la convention de transfert précisant que ces objets sont devenus propriété de la ville et qu'ils doivent rester dans la Collégiale pour un usage réservé au culte.

Effectivement, lors du conseil municipal du 27 novembre 2014, celui-ci a autorisé le Maire « à signer la convention de transfert de propriété de mobiliers religieux à titre gratuit avec le centre hospitalier de Douai pour le dépôt de mobilier liturgique à la Collégiale Saint-Pierre, qui devra rester affecté au culte de la paroisse

Vu cette délibération, la lettre préalablement envisagée en annexe semble ne plus avoir de raison d'être.

❖ **Dossier « Mémorial anglais » :**

Lors de la Réunion Générale 2013, il avait été dit que Jean DELIVRE, spécialiste en conservation-restauration de sculptures, avait établi un devis pour la réalisation d'une étude préalable permettant d'établir un dossier technique de ce projet en conformité avec les Monuments Historiques, que le coût de cette étude préalable serait de 1530,88 € TTC, mais que coût pourrait être pris en charge par la mairie avec une subvention de la DRAC à hauteur maximum de 75 %. Pour cela, il fallait que la mairie mette ce projet à l'ordre du jour d'une réunion avec la DRAC.

Le dossier a finalement été présenté en réunion DRAC-Ville de Douai le 3 octobre 2014. La Drac a donné son accord sur un financement à hauteur de 50 à 70% selon les budgets disponibles de l'Etat. Il faut donc attendre la notification pour connaître le taux de subvention accordé.

A noter également qu'il faut aussi revoir l'emplacement du tabernacle dans l'église avec Jacques Philippon pour savoir où il donnerait son accord, ceci pour éviter de chiffrer une proposition qu'il pourrait par la suite refuser. Pour cela, Françoise BALIGAND a proposé une rencontre in situ à Jacques PHILIPPON.

❖ **Dossier « Travaux de restauration de la Collégiale et devenir des garages » :**

Lors de la Réunion Générale 2013, il avait été dit que les travaux de restauration de la façade côté « Petit cheval » étaient suspendus suite à la faillite d'une entreprise.

Le mercredi 5 mars 2014, Sébastien PERRIOT, responsable des travaux de la mairie sur les Monuments Historiques, nous a informés que les travaux côté "Petit cheval" allaient reprendre à partir du lundi 10 mars 2014 et qu'ils devaient normalement être terminés pour fin mai 2014. Effectivement, les travaux ont bien repris ce jour-là.

A noter que Françoise BALIGAND assiste aux réunions de chantier, ce qui nous permet de suivre régulièrement par son intermédiaire l'évolution des travaux et les projets de la mairie pour la Collégiale « Saint-Pierre ».

A ce jour :

- la réfection côté « Petit Cheval » est terminée rendant maintenant possible comme autrefois l'accès à la Collégiale par ce côté et non plus par la porte latérale côté Terrasse Saint-Pierre.
- La réfection extérieure de toutes les pièces situées côté « Terrasse Saint-Pierre » a débuté le 15 septembre 2014. A noter que si le changement des huisseries avait été effectué au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, il reste encore leur mise peinture et les grilles de protection à restaurer.
- La réfection intérieure complète de la pièce d'eau située à côté de la sacristie a débuté.

Françoise BALIGAND nous informe alors que la mairie aurait changé de projet pour le futur des garages après leur restauration. Annick LOUVION, représentante du maire, confirme cette information. A noter que la Paroisse avait l'affectation d'au moins un de ses garages, ce qui pose un problème juridique.

❖ **Divers :**

• **Dossier « Sacristines » :**

Lors de l'EAP du 3 septembre 2013, celui-ci avait validé le document « Equipe « Service d'autel de la Collégiale Saint-Pierre » mais en y apportant une modification de l'article 3 qui s'énonce actuellement ainsi :

*« 3. Conformément aux règles promulguées par l'archevêque de Cambrai, chaque sacristine est nommée pour 3 ans avec possibilité d'être reconduite au maximum 2 fois. Tout renouvellement de mandat d'un sacristain ou d'une sacristine est obligatoirement soumis à l'avis de l'Equipe d'Animation Paroissiale »*

Comme la 1<sup>ère</sup> nomination de Ghislaine COUPLLET et d'Anita MOUFOUOLO était effective à compter du 01/09/2011, il en résultait que la 1<sup>ère</sup> période de 3 ans s'achevait le 31 août 2014 pour Ghislaine COUPLLET et pour Anita MOUFOUOLO, l'avis pour le renouvellement ou le non renouvellement de leur mandat devait donc être soumis à l'EAP avant le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Lors de sa réunion de fin juin 2014, l'EAP de la Paroisse a décidé de prolonger le service des sacristines Ghislaine COUPLLET et Anita MOUFOUOLO

- **Dossier « Recensement et Signalisation des œuvres » :**

D'une part, pour pouvoir mieux décrire les tableaux de la Collégiale dans le recensement, Françoise BALIGAND a demandé à Fabien BOURGOGNE de prendre les mesures de chaque tableau. Celui-ci a terminé ce recensement.

Certains de ceux-ci sont parus à la fin de l'article de Françoise BALIGAND intitulé « Eglise Saint-Pierre de Douai : Les tableaux commandés pour la Collégiale de 1750 à 1789 » dans le numéro de décembre 2014 de la revue « Les amis de Douai »

D'autre part, dans l'objectif de présenter les œuvres ou au moins certaines d'entre elles au visiteur de passage, une étude est actuellement menée pour trouver un présentoir adéquat. La société DEGAND qui a fourni les présentoirs de la mairie est venue le 15 octobre dernier pour s'imprégner de l'esthétique de la Collégiale et discuter de nos souhaits. Nous attendons actuellement leur proposition.

- **Achat d'une laveuse de sol neuve :**

En septembre 2014, la mairie a décidé d'acheter pour le gardien de la Collégiale Saint-Pierre une laveuse de sol neuve pour remplacer l'ancienne.

La laveuse de sol a été livrée le mardi 18 novembre 2014. C'est une laveuse sur batterie rechargeable donc lorsqu'elle est utilisée, elle est non tributaire d'un fil électrique et par suite de l'existence d'une prise de courant.

### ❖ **« Perspectives d'action » pour 2015 :**

En premier, il s'agira de poursuivre les dossiers en cours à savoir :

- Dossier « Mémorial anglais »
- Dossier « Recensement et Signalisation des œuvres »
- Dossier « Travaux de restauration de la Collégiale et devenir des garages »
- Projet « Statue de Saint-Maurand » :

Mais nous commencerons à étudier d'autres dossiers, à savoir :

- Dossier « Renouvellement des tapis du chœur de la Collégiale »
- Dossier « restauration des crèches de Noël »

### **3. Rapport financier :**

Selon l'article 12 de nos Statuts, il est prévu que « le délégué au sein du Conseil économique rend compte lors de la Réunion Générale ».

Rappelons que, contrairement à une association Loi 1901, un COMITE n'a canoniquement pas d'autonomie financière car ses comptes constituent un sous-compte du compte de la Paroisse qui lui est géré par le Conseil Economique de la Paroisse.

A noter que le Conseil économique, pour des raisons qui lui sont propres, n'utilise pas de comptabilité analytique, nous devons donc impérativement tenir à jour nos flux financiers pour pouvoir les vérifier avec la comptabilité de la Paroisse.

## COMITE « Collégiale Saint-Pierre » R.G. 2014

### RECETTES :

Projet « Sanctuaire de la Famille »	150,03 €	<b>solde de 2013</b>
Projet "Rotonde" :	1 811,31 €	<b>solde de 2013</b>
Projet « Salle d'exposition d'art sacré » :	néant	
Projet « Mémorial anglais » :	8 000 €	<b>solde de 2013</b>
	( + 1 210 € sur le compte de l'AWA )	

### DEPENSES :

Projet « Sanctuaire de la famille » :	150,03 €
	Divers pour décoration florale
Projet "Rotonde" :	1 437,99 €
	Eclairage et fin restauration porte tabernacle
Projet « Salle d'exposition d'art sacré » :	néant
Projet « Mémorial anglais » :	néant

### SOLDE 2014 :

Projet « Sanctuaire de la famille » :	0 €
Projet "Rotonde" :	373.32 €
Projet « Salle d'exposition d'art sacré » :	néant
Projet « Mémorial anglais » :	8 000 €
	( + 1 210 € sur le compte de l'AWA )

### Bilan des lumignons et dons:

	2014	Rappel 2013	2012	2011
Dons	155 €	157 €	302 €	592 €
Lumignons	622 €	726 €	1 908 €	1 838 €
Cierges	442 €	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>1 219 €</b>	<b>883 €</b>	<b>2 210 €</b>	<b>2 430 €</b>

#### 4. Quitus moral :

Après avoir donné la parole à l'assemblée, le vice –président met au vote le rapport moral. Celui-ci est adopté à l'unanimité

#### 5. Quitus financier :

Après avoir donné la parole à l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou suggestions, il est expliqué que juridiquement il n'y a pas de quitus à donner puisque les comptes du COMITE constituent un sous-compte de la comptabilité de la Paroisse.

#### 6. Election des membres du Conseil du COMITE pour l'année liturgique 2014-2015 :

Conformément à nos Statuts, sont actuellement membres du CONSEIL du COMITE

- ☑ Jusqu'en décembre 2015: Antoine BERLAND, Marie DELECAMBRE
- ☑ Jusqu'en décembre 2016 : Françoise BALLIGAND, Ghislaine COUPLET, Manu SINGER
- ☑ Sont sortants cette année : Marc BENOÎT, Dominique DELABRE, Monique MESTAYER

Rappelons que d'après l'article 10 de nos Statuts, « le COMITE est dirigé par un Conseil du COMITE composé des membres de droit [qui sont les 4 curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé] et **d'au moins 6 membres élus pour 3 ans, renouvelable par tiers chaque année par la Réunion Générale** »

Le Conseil du COMITE du 10 janvier 2014 qui a précédé cette Réunion Générale a décidé le maintien de 9 membres élus pour le Conseil 2014 du COMITE et donc de pourvoir aux 4 places devenues vacantes dont l'une (*celle devenue vacante suite au décès d'Alain STREBELLE*) pour une durée d'une année.

- Sont candidats au Conseil 2015 du COMITE pour une durée de 3 ans :  
Marc BENOÎT, Dominique DELABRE, Monique MESTAYER
- Sont candidats au Conseil 2015 du COMITE pour une durée d'un an : aucun

L'article 12 de nos Statuts prévoit le vote à bulletins secrets si un membre au moins de la Réunion Générale, ayant droit de vote, le demande.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets en application de l'article 12 de nos Statuts.

A l'unanimité, Marc BENOÎT, Dominique DELABRE et Monique MESTAYER sont réélus pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans.

8

La composition du **Conseil 2015 du COMITE** est alors la suivante :

- Père André MERVILLE membre de droit et Président
- Père Éric BOUTROUILLE membre de droit
- Père Bernard DESCARPENTRIES membre de droit
- Père Jean-Paul BIDONGA-POATY membre de droit
- Françoise BALIGAND membre élue à la R.G. 2013 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans
- Marc BENOÎT membre élu à la R.G. 2014 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans
- Antoine BERLAND membre élu à la R.G. 2012 pour un 1<sup>er</sup> mandat de 3 ans et Vice-Président
- Ghislaine COUPLET membre élue à la R.G. 2013 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans
- Dominique DELABRE membre élu à la R.G. 2014 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans
- Christophe DELILLE membre élu à la R.G. 2013 pour un 1<sup>er</sup> mandat de 3 ans
- Marie DELECAMBRE membre élue à la R.G. 2012 pour un 1<sup>er</sup> mandat de 3 ans
- Monique MESTAYER membre élue à la R.G. 2014 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans

Il est alors rappelé la nécessité de trouver de nouveaux membres pour étoffer notre COMITE mais aussi parce que nos statuts interdisent à un membre de se représenter après 3 mandats de 3 ans.

## 7. Clôture de la Réunion Générale 2013 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre »

A la fin de notre Réunion Générale 2014, le Président tient à remercier tous les membres et non membres de notre COMITE qui, à un titre ou à un autre, se sont investis tout au long de cette année liturgique 2013-2014 pour que la Collégiale Saint-Pierre remplisse sa mission, c'est-à-dire, comme l'indique le document « Animation de la Collégiale Saint-Pierre » qui nous a été remis avec les Statuts, pour que l'E.A.P. puisse répondre aux attentes de la vie pastorale de demain.

Le Président prend alors la parole pour remercier chaleureusement Yvonne BIGOTTE, Paul BOULANGER et Michelle WATTEAU qui, durant de nombreuses années, ont aidé avec compétence et sérieux la paroisse, l'une en décoration florale, le deuxième comme gardien des églises et la troisième en s'occupant du linge liturgique.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la Réunion Générale 2013 et invite chacun à partager le verre de l'amitié.**